

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-18
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 janvier 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :

**POLITIQUE
RÉGIONALE
BOURG
CENTRE -
AVENANT
CONTRAT
2EME
GENERATION
2022-2028**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,
Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 17 JANVIER
2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17 JANVIER
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

31 JAN 2024

Procurations :

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES À Jacqueline RATABOUIL,
Philippe GUIRAUD À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Chantal BARTHES,
Adrien ROUZAUD À Denis BOUILLEUX,

Absents excusés :

Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a porté une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. C'est ainsi que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et la Ville ont signé un contrat cadre « Bourg Centre Occitanie 2018/2021 » le 6 mai 2019.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération du Contrat Bourgs-Centres Occitanie, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

-La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice

- sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
 - L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

La Région met en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable. Elle s'inscrit en outre, en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres a été poursuivie pour la période 2022-2028.

Par courrier du 27 avril 2023, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et la Ville ont manifesté leur intérêt d'adhérer à ce nouveau dispositif (Bourg centre 2^{ème} génération) en prolongeant la durée de validité du contrat Bourg Centre de 1^{ère} génération pour la porter à échéance du 31 décembre 2028.

Vu le comité de pilotage Bourg Centre du 4 décembre 2023 approuvant les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période 2025-2028 sur trois axes stratégiques :

- 1- Le renforcement de l'attractivité du Bourg Centre par l'accompagnement des nouvelles populations en intégrant notamment la notion de transition énergétique et écologique
- 2- La revalorisation du cœur de ville
- 3- Le développement des pratiques innovantes

Vu le Contrat Territorial Occitanie PETR du Pays du Lauragais du 4 décembre 2023 pour la période 2022-2028,

Vu le Comité de pilotage Petites Villes de Demain - Bourg Centre du 12 janvier 2023,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant Bourg-Centre 2^{ème} Génération,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant Bourg-Centre 2^{ème} Génération avec la Région et les partenaires associés à la démarche : la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, le PETR Pays Lauragais, l'Etablissement Public Foncier Occitanie.

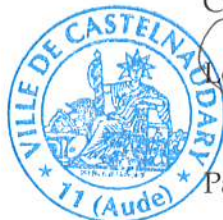
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 24 janvier 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 31 JAN, 2024

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 26 JAN, 2024

Par publication le : 31 JAN, 2024

Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas MAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 31 JAN, 2024



ID : 011-211100763-20240124-DB202418DB-DE